

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	8

Date de convocation 8 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
COX**

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION 40.2023
**OBJET : SECURISATION DES
BATIMENTS SCOLAIRES**

**Le 15 décembre 2023
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s - Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, OUDIN Céline et Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, LINK Phillip, HUAN Marc et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mrs LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Cox a besoin de sécuriser les abords de l'école et de la garderie.

Il est proposé d'installer des barrières « croix de St André » fixes. Les barrières protégeront les enfants en entrant et sortant des bâtiments scolaires et renforceront les mesures de sécurité lors des périodes de menace terroriste – plan Vigipirate « alerte attentat ».

Madame le Maire propose, après analyse des devis, de retenir l'offre de :

- La société PANOSTOCK pour un montant de 2 583€ HT soit 3 099.60€ TTC pour l'achat de 30 barrières croix de St André, coloris rouge pourpre (RAL 3004)

Où la présentation de Madame le Maire et après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'offre de la société PANOSTOCK pour un montant de 2 593€ HT soit un prix de 3 099,60€ TTC
- **SOLLICITE** le département pour obtenir l'aide au financement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,